

Les personnes désirant des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les feuilles d'inscription de chaque exposant. Toute demande incomplète ou non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse e-mail :

Pièce d'identité N°

Délivrée le par

Je réserve un emplacement NU pour le Vide-greniers du 20 AVRIL 2025 à AURAY aux CONDITIONS suivantes :

5m x 5m = 15 € (AVEC véhicule)

O Je réserve emplacements de 25 m² à 15€ / empl soit : €

TOTAL : €

ATTESTATION Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.(article R321-9 du Code pénal)
- avoir lu et accepté le règlement intérieur lié à cette inscription

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet

Toute demande incomplète ou non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte

→ J'envoie le chèque de règlement à l'ordre de UNION CYCLISTE ALREENNE

Frais d'inscription non encaissés (ou remboursés) en cas d'annulation à l'initiative de l'organisateur

→ Je joins le bulletin d'inscription rempli et signé (ou je l'envoie par mail)

→ Je joins une copie lisible de ma pièce d'identité (ou je l'envoie par mail)

→ J'adresse l'ensemble à :

Céline MORICE - Vide Greniers -19 impasse PRA BRAZ - 56400 PLOEMEL

vg@uc-auray.com / 06 14 74 35 28

ORGANISATION DU VIDE-GRENIERS DE L'UNION CYCLISTE ALREENNE - REGLEMENT 2025

- ✓ Déballage réservé aux particuliers
 - ✓ La vente de boissons et la restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice.
 - ✓ Les véhicules sont admis derrière les emplacements de 5m ou plus.
 - ✓ Les exposants sont responsables de leur étalage et de leur véhicule. L'organisateur n'est nullement responsable des vols, casses, détériorations ou escroqueries qui pourraient intervenir de quelque fait que ce soit.
 - ✓ Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet.
 - ✓ **L'installation s'effectuera entre 6h00 et 7h45. Les exposants doivent se présenter avant 8h, après cette heure, plus aucun véhicule ne rentrera sur le site, et les organisateurs se réservent le droit de réattribuer les emplacements vacants**
 - ✓ Les exposants s'engagent à tenir leur stand ouvert de 8h00 à 17h30, et à quitter les lieux pour 18h30 en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé.
 - ✓ Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé à quitter les lieux avant 17h30.
 - ✓ Une annulation de la part d'un exposant entraînera l'encaissement total du montant de la réservation
 - ✓ L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler jusqu'au dernier moment en cas de conditions météorologiques très défavorables, dans ce cas l'intégralité du montant de la réservation sera remboursée.
 - ✓ Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée, dans la mesure des places disponibles.
- Se munir de son matériel : table, chaise, parasol, bâche, fond de caisse, .